

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2021-22  
du 17 décembre 2021**

**Madame la Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

**DECIDE**

**Article 1** : Durant la période du 20 décembre 2021 au 22 décembre 2021, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
20/12/2021	Repas	5euros
21/12/2021	Chocolat / Sablés de Noël	2 euros
22/12/2021	Décoration de table	3 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,  
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 17 DEC. 2021  
Notifiée le : 17 DEC. 2021  
Affichée le : 17 DEC. 2021

